

PROTÉGEZ VOTRE MAISON CONTRE LES INCENDIES RURAUX

OBLIGATOIRE

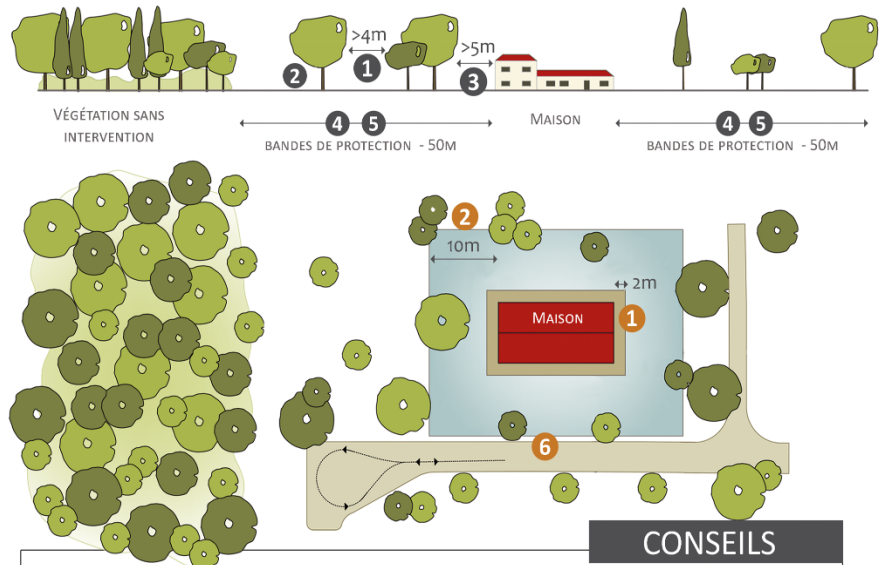


Le propriétaire du terrain doit, avant le **31 Mai 2018**, faire une bande de protection mesurée à partir du mur extérieur du bâtiment :

- 50 m sur les terres occupées par la forêt, les broussailles ou les pâturages naturels.
- Supérieure à 10m, définie dans le PMDFCI *, dans les zones rurales avec d'autres occupations.*

* Plan Municipal de Défense de la Forêt contre les Incendies

- 1 L'espace entre les cimes doit être d'au moins **4m**. Dans les peuplements de pins maritimes et d'eucalyptus, la distance minimale entre les cimes d'arbres doit être, au moins, de **10m**.
- 2 Élaguez les arbres **4m** au-dessus du sol. Pour les arbres d'une hauteur inférieure à **8m**, tailler la moitié inférieure (50%) de l'arbre.
- 3 Les arbres et les buissons doivent être à plus de **5m** des bâtiments. Évitez la projection des coupes sur les toits.
- 4 Les arbustes ne doivent pas être supérieurs à **50 centimètres**.
- 5 Ne pas accumuler de bois ou tout autre type de **matériau inflammable** dans cette zone.



CONSEILS

- 1 Installer une bande de **pavement non inflammable**, entre un et deux mètres de largeur, autour du bâtiment.
- 2 Évitez d'avoir une végétation très inflammable ou des plantes qui sèchent facilement à moins de **10m** de votre maison. Évitez d'avoir des haies faites d'espèces qui accumulent un bon nombre de matières ligneuses sèches à l'intérieur, ou qui contiennent des huiles ou des résines, et évitez les enclos faits de canne ou de bruyère sèche.
- 3 Vérifiez que le **système d'arrosage** et les tuyaux sont en bon état de marche.
- 4 Le **toit** est l'une des parties les plus vulnérables de la maison. Enlevez l'herbe, les feuilles, les branches et la mousse des toits, et des **gouttières**. Installez un écran anti-étincelles dans les cheminées.
- 5 Protégez les **portes** et les fenêtres avec des stores ou des volets. Utilisez le double vitrage et le **verre trempé** et choisissez des fenêtres coulissantes.
- 6 Gardez **l'accès à votre maison dégagé** et créez un espace qui permettra des demi-tours.
- 7 Tenir une liste actualisée des **contacts d'urgence**.

EN CAS D'INCENDIE

- 1 **Portez des vêtements en coton large** (évitez les tissus synthétiques) afin de couvrir vos bras et vos jambes, et portez des chaussures fermées. Évitez **l'exposition à la fumée** et aux émanations et couvrez votre bouche et votre nez avec un chiffon humide.
- 2 **Fermez toutes les portes** menant à l'extérieur et toutes les portes intérieures ainsi que toutes les **fenêtres** et toutes les ouvertures (grilles de ventilation, etc...). Éteignez les mécanismes de fermeture automatique de portes et portails. Mettez les serviettes mouillées enroulées sous les portes et les fenêtres. **Toute fissure ouverte pourrait s'avérer fatale** et permettra au feu de pénétrer.
- 3 Fermez les **vannes de gaz**. Éloignez les matériaux combustibles des fenêtres (rideaux, canapés, etc.) et enlevez les meubles de jardin et tout bois se trouvant dans les porches / vérandas ou à côté de la maison.
- 4 **Arrosez la zone autour de la maison**. Si vous avez un système d'arrosage, allumez-le. Rassemblez des seaux d'eau à l'intérieur et à l'extérieur. Si un incendie éclate, éteignez-le immédiatement avec de l'eau, de la terre ou des branches.
- 5 Ayez un véhicule disponible pour une sortie d'urgence. **Restez à la maison et suivez les directives des autorités**.
- 6 Après le passage du feu, vérifiez s'il y a des zones avec des risques de rallumage de feu. Recherchez de la fumée et/ou des flammes à côté des portes, des fenêtres, des toits, des cheminées et des gouttières. **Restez vigilants les jours suivants**.